

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 décembre 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBALULT - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE**Membres excusés** : Mme MANSAT - M. BRIOT - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS)**Membres absents** : M. BAZIN**OBJET
DE LA DELIBERATION****Contrat Temps Libres – Année 2006 : bilan - Contrat Enfance Jeunesse : orientations 2006 - 2009**

Monsieur Dupire, au nom des commissions de la Jeunesse et des Sports, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs

La Ville s'est engagée dans l'élaboration d'un contrat Temps Libres signé en 2003 avec la Caisse d'Allocations Familiales. Le contrat Temps Libres constitue un soutien à la politique éducative de la Ville, notamment dans la mise en oeuvre du Projet Educatif Local, qui a été adopté par le Conseil Municipal le 3 novembre 2003.

Depuis janvier 2006 les contrats Temps Libres et Enfance ont été regroupés dans le contrat Enfance Jeunesse. Il convient que le Conseil Municipal se prononce sur cette évolution.

I - Les éléments de bilan du contrat Temps Libres**1) Réalisation d'un état des lieux-diagnostic**

Le contrat Temps Libres a soutenu la réalisation du diagnostic « enfance jeunesse » sur le territoire dijonnais. Ce travail a permis de définir les grands axes du Projet Educatif Local, qui comporte une analyse des besoins de la population, des orientations éducatives et des actions prioritaires à développer. Cette étude a été menée par le cabinet FR Consultants accompagné des fédérations d'éducation populaire, les Francas, Cité Club et Léo Lagrange.

2) Développement de l'offre d'accueil en centres de loisirs sans hébergement et/ou autres structures d'accueil**- Une nouvelle organisation des centres de loisirs périscolaires**

Définie parmi les objectifs prioritaires du Projet Educatif Local, la mise en place progressive des accueils périscolaires dans toutes les écoles a permis de répondre favorablement à une demande toujours croissante des familles. Elle a été réalisée en liaison avec les équipes pédagogiques et les parents, en deux ans, de la manière suivante :

- ouverture de treize accueils périscolaires nouveaux en septembre 2004 : espaces Mansart, Jean Jaurès 2, Alsace, Buffon, Champs-Perdrix, Flammarion, Colette, Darcy, Ouest, Petit-Bernard, Anjou, Champollion, Lallemand ;
- ouverture des trois derniers accueils périscolaires en septembre 2005 : Joliet, Lamartine et York.

L'organisation des structures périscolaires des écoles de Dijon a évolué grâce à la création, par regroupement de plusieurs groupes scolaires, de neuf pôles d'accueil territoriaux. Déclarés en centres de loisirs sans hébergement, ils comportent l'accueil maternel et élémentaire du matin et du soir, de 6h45 à 19h, ainsi que l'accueil à la pause méridienne avec les dispositifs d'aide aux devoirs ; ils permettent ainsi de créer une véritable cohérence éducative du temps périscolaire matin, midi et soir.

Chacun des neuf pôles d'accueil est sous la responsabilité d'un directeur (recrutement au niveau du brevet d'Etat d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse ou du brevet d'aptitude aux fonctions de direction + concours d'animateur territorial) sachant que la coordination de ces neuf unités et le suivi global de la cohérence éducative des actions menées sont assurés par un coordonnateur.

L'augmentation de l'offre de la Ville en matière périscolaire s'est traduite dans le niveau de fréquentation. En effet, une étude comparative conduite au cours des années scolaires 2003-2004 et 2005-2006 permet de constater une augmentation, toutes structures confondues, de + 28,7 % (dont + 18 % entre 2003-2004 et 2004-2005) ; cette tendance se confirme et s'accroît depuis septembre 2006.

Le nombre de familles bénéficiaires passe de 10 666 en 2001-2002 à 22 198 en 2004-2005 soit + 108 % de familles ayant eu recours au périscolaire à l'issue de quatre années de fonctionnement (dont + 86 % entre 2003-2004 et 2004-2005).

Cette augmentation est répartie différemment selon les pôles ; elle s'explique par les effets conjugués de la création de nouvelles structures, par l'application d'une nouvelle politique tarifaire plus juste pour les familles et par un travail conduit par un personnel d'animation qualifié qui développe des projets de qualité dans les structures, en partenariat avec l'ensemble des intervenants auprès des enfants dans un souci de cohérence éducative de l'ensemble de la journée de l'enfant.

- De nouveaux centres de loisirs extra-scolaires

Depuis 2004, trois nouveaux centres de loisirs accueillent des enfants :

- juillet 2004 : ouverture, en collaboration avec le comité d'établissement régional de la SNCF, d'un centre de loisirs dans le quartier des Bourroches, accueillant des enfants de trois à quatorze ans ;
- février 2005 : ouverture, dans les locaux du groupe scolaire Anjou, d'un centre de loisirs élémentaire pour les enfants de sept à treize ans du quartier de la Fontaine d'Ouche ;
- juillet 2005 : dans le quartier Nord de Dijon, ouverture d'un centre de loisirs dans les locaux du groupe scolaire du château de Pouilly, destiné aux enfants âgés de trois à quatorze ans ; son organisation a été confiée à l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Côte - d'Or (ADPEP21) par convention.

Ces centres de loisirs réalisent un taux de remplissage supérieur à 80% prouvant qu'ils répondent à un vrai besoin de la population.

En trois ans, la fréquentation des centres de loisirs a progressé de 59,8 %, passant de 31 518 journées enfants en 2003 à 50 372 en 2005. Les augmentations les plus fortes entre 2003 et 2005 se situent dans les quartiers :

- de la Fontaine d'Ouche : + 67 % (centre de loisirs Marie Noël et centre de loisirs Anjou),
- des Bourroches : + 4908 journées (centre de loisirs du comité d'établissement régional de la SNCF),
- de la Toison d'Or : + 4910 journées (centre de loisirs du château de Pouilly),
- des Grésilles : +14 % (centre de loisirs Champollion).

- Une nouvelle tarification au bénéfice des plus démunis

En juillet 2004, une nouvelle tarification, basée sur le taux d'effort des familles (tarifs directement proportionnels aux revenus) a été instaurée dans les centres de loisirs de la ville ainsi que dans les centres de loisirs partenaires (centre social Balzac et comité d'établissement régional de la SNCF). Après deux années de fonctionnement, il est possible d'affirmer que cette mesure a bénéficié aux familles les plus défavorisées.

Ce constat constitue une réussite incontestable du Projet Educatif Local, soulignée par l'ensemble des directeurs de structure, car il permet un travail de socialisation important pour les enfants en situation sociale difficile ou en phase de précarisation.

- Une amélioration qualitative des structures existantes

De nombreuses actions sportives, culturelles et de loisirs ont été menées entre 2003 et 2005 dans toutes les structures de loisirs municipales ou non, périscolaires ou extra-scolaires de Dijon.

Ces actions ont été mises en oeuvre le plus souvent par des associations dijonnaises après étude de leurs propositions par les instances de suivi du Projet Educatif Local.

Depuis 2003, ce sont plus de 8 654 jeunes de trois à dix-huit ans issus de tous les quartiers de la ville qui ont bénéficié de ces actions. Plus de 220 parents ont participé à des rencontres, conférences ou échanges dans le cadre de temps conviviaux. Enfin trente-trois directeurs de centres de loisirs ont suivi des actions de formation.

3) Création et développement de projets spécifiques en faveur des adolescents

- Initiatives à l'intention du public « filles »

Il a été constaté, lors du diagnostic en 2003, que peu de filles de plus de douze ans fréquentaient les activités ou structures de loisirs. Ainsi, à chaque entretien avec un nouvel opérateur intéressé pour mener des activités sportives, culturelles ou de loisirs dans les structures de loisirs, la question de la place des filles a été abordée. L'opérateur avait obligation de tenir compte de ce public au moment de l'élaboration de la « fiche action » du Projet Educatif Local. L'objectif était de proposer des actions spécifiques pour les filles afin de permettre ensuite des activités mixtes.

- Expérimentation de trois lieux « accueils jeunes »

La mise en place des animations en milieu ouvert destinées aux jeunes est la priorité d'action n°2 du schéma de développement du Projet Educatif Local 2003 - 2006. Appelées depuis "accueils jeunes", elles prévoient l'accueil de jeunes de douze à dix-huit ans dans plusieurs quartiers dijonnais qui n'en sont pas dotés. Il s'agit surtout de considérer les jeunes comme des acteurs à part entière et de favoriser leur apprentissage de la citoyenneté en les soutenant dans la réalisation de projets autonomes.

Au cours de sa réunion du 15 novembre 2004 le Conseil Municipal avait choisi les quartiers Greuze, Mansart et de la Fontaine d'Ouche pour mener la première expérimentation en 2005.

Le nouvel "accueil jeunes" de la Fontaine d'Ouche, lié à la réhabilitation de l'ancienne cuisine centrale, a été ouvert en 2006. Toutefois, afin de répondre au manque d'accueil pour les jeunes dans ce quartier, une animation de quartier, rattachée au centre de loisirs Anjou, avait été mise en place à partir de l'été 2004 jusqu'à l'ouverture de l' "accueil jeunes".

La fédération Léo Lagrange a emporté l'appel d'offre lancé à cette occasion et ouvert le premier "accueil jeunes" dans le quartier Mansart en octobre 2005. Cet accueil a été installé dans un local municipal, au coeur du quartier, à proximité du centre de loisirs existant et du groupe scolaire Mansart. Le centre social du parc a été choisi pour l' "accueil jeunes" Greuze. Mais des ajustements concernant l'accueil des 18/25 ans ont été nécessaires avant d'ouvrir début 2006.

4) Mise en place d'un conseil municipal d'enfants

La création du conseil municipal d'enfants de Dijon a permis la participation des plus jeunes à la vie locale. Il s'agit d'une assemblée composée de jeunes âgés de neuf à douze ans environ qui sont les représentants de l'ensemble des écoles élémentaires et des collèges situés sur le territoire dijonnais, chacun d'entre eux étant le porte-parole de son établissement scolaire.

Le conseil municipal d'enfants prépare à une citoyenneté active et responsable. Il est avant tout un lieu d'expression offert aux adultes de demain. La réalisation concrète de projets permet aux jeunes élus de s'engager et de participer activement à la vie de leur cité. Ils ont la parole et les moyens d'agir, ils découvrent les institutions locales et les principes de la citoyenneté, ils appréhendent l'organisation et l'étendue des missions confiées aux membres d'une assemblée.

Le conseil municipal d'enfants s'adresse aux enfants scolarisés en classes de CM1 ou de sixième et domiciliés à Dijon. Soixante-trois enfants, issus des écoles élémentaires et des collèges, publics ou privés sous contrat, se réunissent en son sein. Les jeunes sont élus, par leurs camarades, pour une durée de deux années scolaires et se réunissent en séances plénières et en commissions.

Les séances plénières sont l'occasion de faire le point sur l'avancée des travaux préparés en petits groupes. Elles réunissent les soixante-trois jeunes élus, les élus adultes référents et les deux animatrices sous ma présidence. Les séances sont, comme pour celles de leurs collègues adultes, publiques et se tiennent salle de Flore, à la mairie. Leur fréquence est trimestrielle.

Les commissions sont au nombre de quatre. Elles ont pour intitulé : « temps libres », « mon environnement, ma cité », « solidarité, santé » et « communication ». Deux à trois projets sont retenus au sein de chacune d'elles. La « collecte de jouets », projet rattaché à la commission « solidarité, santé », est reconduite chaque année depuis 2003. Les jeunes élus ont, en petits comités, l'occasion de faire évoluer leurs recherches et leurs travaux. Les réunions en commissions ont lieu, en moyenne, une fois par mois. Elles ne sont pas publiques. Seuls les élus enfants, les élus adultes référents, les deux animatrices et d'éventuels partenaires y assistent.

Les éléments de bilan du contrat Temps Libres présentés, répondant au schéma de développement défini en 2003, préfigurent la signature du nouveau contrat Enfance Jeunesse entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales.

II - Le contrat Enfance Jeunesse 2006-2009

Les contrats Enfance et Temps Libres sont remplacés, depuis le 1er janvier 2006, par le contrat Enfance Jeunesse, dont la durée couvre les années 2006 à 2009.

Ce contrat d'objectifs et de cofinancement, passé avec la Caisse d'Allocations Familiales, a pour finalité la poursuite et l'optimisation de la politique de développement en matière d'accueil des moins de dix-huit ans.

Les modalités de financement ont, elles aussi, été révisées : le nouveau contrat Enfance Jeunesse prévoit un financement – plafonné par action - qui devient forfaitaire, sur la base de 55 % des dépenses des actions nouvelles, contre une prestation non forfaitaire de 69,8 % précédemment. Le nouveau taux de financement sera donc moins avantageux pour les collectivités locales. Le passage d'un mode de financement à l'autre se mettra en place selon une dégressivité annuelle de 3/70^{ème} (soit 4,29 %) pendant six ans afin de procéder à un alignement sur le nouveau taux de financement.

Ainsi, la mise en place de la dégressivité se traduirait pour la Ville, par une perte de 55 000 € par an sous réserve de la comptabilisation des espaces jeunes. Pour 2006, la subvention versée par la Caisse d'Allocations Familiales est estimée à 1 229 166 €.

Le contrat Enfance Jeunesse a pour objectifs principaux, d'une part le développement et l'optimisation de l'offre d'accueil (« accueil jeunes », séjours-vacances enfants, centres de loisirs, petite enfance etc.), d'autre part l'épanouissement des enfants et des jeunes et leur intégration dans la société (actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus âgés).

Afin d'organiser l'articulation de l'ancien dispositif (contrat Temps Libres) avec les nouvelles dispositions du contrat Enfance Jeunesse, il est proposé la signature d'une convention de financement spécifique. Ce document prévoit le versement à la Ville d'un acompte à valoir sur la prestation de service "Contrat Enfance Jeunesse" 2006 représentant 50 % de la prestation de service "Contrat Temps Libres" versée au titre de l'exercice 2005.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la Jeunesse et des Sports, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- prendre acte du bilan du contrat Temps Libres de la Ville pour l'année 2006,
- approuver le projet de convention de financement "Temps Libres" à passer entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales, annexé au présent rapport, m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale et m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application,
- approuver les orientations du contrat Enfance Jeunesse pour la période 2006-2009,

- approuver le projet de convention "Enfance Jeunesse" à passer entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales, annexé au présent rapport, m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale et m'autoriser à signer la convention définitive, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT